



CENTRES DE LOISIRS D'ÉTÉ *AOÛT 2020*

DU 3/8/2020 AU 21/8/2020

INSCRIPTIONS

EN MAIRIE - DU 02/06/2020 AU 19/06 INCLUS

**AUCUNE INSCRIPTION OU MODIFICATION
EN DEHORS DE CETTE PÉRIODE**

**RENSEIGNEMENTS :
WWW.HELLEMMES.FR**



Hellemmes
la ville à vivre

ATTENTION :

Dans le cadre de la crise sanitaire, les réservations sont soumises à des conditions particulières. Le nombre de places est fortement limité. Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

INSCRIPTIONS ET MODIFICATIONS

En mairie:

Du 02/06/2020 au 19/06/2020 inclus

Via formulaire papier uniquement à déposer:

- A l'accueil de la Direction Education Jeunesse, du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h.
- Dans la boîte aux lettres de la Direction Education Jeunesse, o (sous enveloppe fermée).
- Lors de permanences (pour les parents qui travaillent) les 2 et 5 juin de 17h à 19h à l'accueil de la Direction Education Jeunesse.

DIRECTION EDUCATION JEUNESSE,

153 BIS RUE ROGER SALENGRO 59260 HELLEMES

Aucune inscription ou modification ne sera enregistrée en dehors de cette période.

UN FORMULAIRE PAR ENFANT

Nom et prénom de l'enfant:

.....

Date de naissance:..... âge :

Nom et prénom du représentant :

.....

Si votre enfant fréquente une école privée ou extramuros (hors Hellemmes Lille), fournir un certificat de scolarité.

DFU 2019/2020 à jour: OUI

Date de dépôt du formulaire:

PROTOCOLE SANITAIRE ACM ÉTÉ 2020 :

La situation sanitaire actuelle nous oblige à prendre des mesures strictes :

- Accueil des enfants à l'entrée sans accès des familles au sein des structures.
- 10 enfants par salle d'activité fixe toute la journée par tranche d'âge.
- Gestion de chaque groupe avec permutations des animateurs.
- Pas de sortie en extérieur de la commune.
- Des sorties seront prévues en bus privés dans des lieux extérieurs (nature, parcs, ...)
- L'équipe d'animation, restauration et entretien portera un masque tout au long de la journée et applique les gestes barrières.
- L'entretien des structures sera assuré quotidiennement et plusieurs fois par jour par un personnel qualifié.

1/ CHOIX DE L'ACM MATERNELS 5/6 ANS

CHOIX DE L'ACM	ADRESSES	HORAIRES	ACCUEILS MATIN ET SOIR	NOMBRE DE PLACES
<input type="checkbox"/> SALENGRO	Rue Anatole France	8h30/17h	7h30 à 8h30 17h à 18h30	56
<input type="checkbox"/> JENNER	rue des Ecoles	8h30/17h	7h30 à 8h30 17h à 18h30	48
<input type="checkbox"/> HERRIOT	100 Pavé du Moulins	8h30/17h	7h30 à 8h30 17h à 18h30	32

PRIMAIRE 6/12 ANS

CHOIX DE L'ACM	ADRESSES	HORAIRES	ACCUEILS MATIN ET SOIR	NOMBRE DE PLACES
<input type="checkbox"/> JEAN JAURES	Rue Anatole France	8h30/17h	7h30 à 8h30 17h à 18h30	80
<input type="checkbox"/> BERTHELOT SEVIGNE	Rue Jules Ferry	8h30/17h	7h30 à 8h30 17h à 18h30	70
<input type="checkbox"/> HERRIOT	100 Pavé du Moulins	8h30/17h	7h30 à 8h30 17h à 18h30	36

2/ AUTORISATIONS ET INFORMATIONS

- J'autorise mon enfant (de plus de 6ans) à quitter seul l'ACM à 17h
 - J'autorise mon enfant (de plus de 6 ans) à quitter seul l'espace éducatif à 18h30
 - J'autorise la prise de vue de mon enfant
 - Mon enfant a un P.A.I (projet d'accueil individualisé), Merci de fournir une copie.
- Si votre enfant est porteur de handicap, demandez à rencontrer un agent du pôle périscolaire afin de mettre en place le meilleur accueil possible.

3/ RÉSERVATION EN COCHANT LES JOURS ET UNITÉS

Nous vous rappelons que votre enfant ne pourra pas être accueilli sur une journée non réservée, même s'il fréquente l'ACM régulièrement.

Jours	L3	M4	M5	J6	V7	L10	M11	M12	J13	V14
Espace éducatif MATIN										
Journée AVEC repas										
Journée SANS repas										
Espace éducatif SOIR										

Jours	L17	M18	M19	J20	V21	
Espace éducatif MATIN						Du 24 au 26 août inclus, la commune propose 3 jours de transition avant la rentrée uniquement pour les parents qui travaillent, à BERTHELOT/SEVIGNE et JENNER. Les inscriptions auront lieu lors de l'inscription avec attestations employeurs obligatoires.
Journée AVEC repas						
Journée SANS repas						
Espace éducatif SOIR						

4/ INFORMATIONS

Conditions d'accueil de votre enfant en ACM :

- Votre DFU 2019/2020 doit être à jour lors de l'inscription.
- Votre enfant doit être scolarisé. Si votre enfant fréquente une école privée ou une école extramuros (hors Hellemmes et Lille), fournir un certificat de scolarité lors de l'inscription
- En inscrivant votre enfant dans un accueil de loisirs de la commune d'Hellemmes, vous acceptez qu'il participe à l'ensemble des activités proposées. Si une pratique lui est déconseillée ou interdite, merci de fournir un certificat médical.

Réglementation et qualité de service :

- Pour des raisons de réglementations et de qualité de service, l'inscription en ACM est obligatoire durant la période indiquée.
- Aucune inscription ne sera acceptée passé le délai même si le formulaire est déposé dans la boîte aux lettres. Votre enfant ne pourra alors être accueilli même s'il se présente au centre.

Facturation:

Vous serez facturé sur la base d'une journée réservée = une journée facturée

- Si votre enfant est malade durant le centre, la journée vous sera régularisée uniquement sur présentation d'un certificat médical ou d'une attestation sur l'honneur à nous fournir dans les 48 h suivant le retour de votre enfant en collectivité.

Possibilité de nous l'envoyer par mail :

passenfant-hellemmes@mairie-lille.fr ou directement à l'accueil du service

Qui contacter :

Pour toutes questions ou informations concernant le fonctionnement de l'ACM ou l'accueil de votre enfant, contacter le pôle périscolaire:

poleperiscolairehellemmes@mairie-lille.fr

Pour la facturation, le DFU, l'inscription et les modifications de réservations, contactez le pass'enfant:

passenfant-hellemmes@mairie-lille.fr ou 03.20.41.82.70

**DIRECTION EDUCATION ET JEUNESSE
153 BIS RUE ROGER SALENGRO 59260 HELLEMMES**